



Andorre

Ratification de la Convention européenne des droits de l'homme en 1996

Juge national : Pere Pastor Vilanova

Les [CV des juges](#) sont disponibles sur le site internet de la CEDH

Previous judge : Josep Casadevall (1998-2015)

[Liste des juges à la Cour depuis 1959](#)

La Cour a traité 2 requêtes concernant l'Andorre en 2018, qu'elle a déclarées irrecevables ou dont elle n'a pas poursuivi l'examen (requêtes rayées du rôle). Aucun arrêt n'a été rendu.

Requêtes traitées en	2016	2017	2018
Requêtes attribuées à une formation judiciaire	4	2	3
Requêtes communiquées au gouvernement	1	0	0
Requêtes terminées :	6	3	2
- déclarées irrecevables ou rayées du rôle (juge unique)	4	2	2
- déclarées irrecevables ou rayées du rôle (comité)	0	1	0
- déclarées irrecevables ou rayées du rôle (chambre)	0	0	0
- tranchées par un arrêt	2	0	0

En ce qui concerne les formations judiciaires de la Cour et la procédure devant elles, voir le [site internet de la Cour](#)

Les statistiques concernant les mesures provisoires sont disponibles [ici](#).

Requêtes pendantes devant la Cour au 01/01/2019	
Total des requêtes pendantes*	3
Requêtes pendantes devant une formation judiciaire :	2
Juge unique	1
Comité (3 Juges)	0
Chambre (7 Juges)	1
Grande Chambre (17 Juges)	0

* y compris les requêtes pour lesquelles les formulaires complétés n'ont pas encore été reçus

Andorre et ...

le greffe

Le greffe a pour rôle de fournir à la Cour un soutien juridique et administratif dans l'exercice de ses fonctions judiciaires. Il se compose de juristes, de personnel administratif et technique et de traducteurs. Il compte actuellement quelque **639** agents.

Affaires marquantes, arrêts rendus

Affaires portant sur l'article 6

Droit à un procès équitable

[UTE Saur Vallnet c. Andorre](#)

29.05.2012

L'affaire concerne la plainte d'une union d'entreprises à l'encontre d'un manque allégué d'impartialité et d'indépendance de la chambre administrative du Tribunal supérieur de justice de la Principauté d'Andorre. Le magistrat rapporteur de la chambre administrative, ayant connu de sa cause en appel, était en même temps membre d'un cabinet d'avocats à Barcelone qui prêtait ses services de conseil au gouvernement andorran dans d'autres procédures.

[Violation de l'article 6 § 1](#)

[Vidal Escoll et Guillan González c. Andorre](#)

09.07.2008

Non-exécution d'un arrêt ordonnant la démolition partielle de deux immeubles situés en face des logements des requérants. Les requérants se plaignaient de ce qu'une procédure conjointe d'expropriation d'une partie de leur propriété visât à rendre caduque l'exécution de l'arrêt.

[Violation de l'article 6 § 1](#)

Autres affaires marquantes, arrêts rendus

[Figueiredo Teixeira c. Andorre](#)

08.11.2016

Conservation et communication à l'autorité judiciaire des données des appels téléphoniques du requérant suspecté de délit majeur de trafic de stupéfiants.

[Non-violation de l'article 8 \(droit au respect de la vie privée et familiale\)](#)

[Gouarré Patte c. Andorre](#)

12.01.2016

Impossibilité pour le requérant, médecin de son état, d'obtenir la révision d'une peine

accessoire qui a prononcé son interdiction définitive d'exercer.

[Violation de l'article 7 \(pas de peine sans loi\)](#)

[Violation de l'article 13 \(droit à un recours effectif\) combiné avec l'article 7](#)

[Ball c. Andorre](#)

11.12.2012

Le requérant se plaignait de ce que, alors que l'appel qu'il avait formé dans sa procédure de divorce était en cours, les juridictions nationales avaient refusé d'exécuter une décision de justice définitive, qui prévoyait pour lui un programme de visites auprès de ses deux enfants.

[Non-violation de l'article 8 \(droit au respect de la vie privée et familiale\)](#)

[Pla et Puncernau c. Andorre](#)

13.07.2004

Concernait des décisions judiciaires énonçant que le requérant, en tant qu'enfant adopté, ne pouvait prétendre à une succession car il ne pouvait être considéré comme « un fils d'un mariage légitime et canonique » comme le précisait le testament en question.

[Violation de l'article 14 \(interdiction de la discrimination\) combiné avec l'article 8 \(droit au respect de la vie privée et familiale\)](#)

Affaires marquantes, décisions rendues

[Solanelles Mollar c. Andorre](#)

20.03.2012

L'affaire portait sur les écoutes téléphoniques mises en place sur la ligne du requérant, dans le cadre d'une procédure pénale à l'encontre de tiers.

[Requête déclarée irrecevable comme étant manifestement mal fondée.](#)

[Orosa Iglesias c. Andorre](#)

31.05.2011

Concernait la déclaration de mise en faillite du mari de la requérante, de la requérante, de sa fille et de la société dont cette dernière était la présidente. La requérante se plaignait notamment que les procédures y afférant s'étaient étalées sur plus de neuf ans.

Requête déclarée irrecevable comme étant manifestement mal fondée.

Torres Duedra et autres c. Andorre

13.11.2008

Concernait une procédure contentieuse administrative relative à une demande de permis de travaux. Invoquant l'article 6 § 1 (droit d'accès à un tribunal), les requérants contestaient le calcul du délai du « silence administratif ».

Requête déclarée irrecevable comme étant manifestement mal fondée.

Affaires marquantes pendantes

**Chong Coronado c. Andorre
(n° 37368/15)**

Affaire [communiquée](#) au gouvernement andorran le 10 février 2016

Invoquant l'article 6 § 1 (droit à un procès équitable) de la Convention, le requérant se plaint d'une atteinte à son droit d'accès au tribunal, dans la mesure où, pour contester le jugement qui le condamna par défaut à cinq ans de prison, le code de procédure pénale exigeait sa comparution personnelle devant le même tribunal l'ayant condamné.

**Contact à l'Unité presse de la CEDH :
+33 (0)3 90 21 42 08**